

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HY-THERM 707 CHALEUR DE TRANSFERT D'HUILE

## Section 1. Identification

**identificateur de produit GHS** : HY-THERM 707 CHALEUR DE TRANSFERT D'HUILE  
**Code produit** : HYT707  
**D'autres moyens d'identification Type de produit** : Indisponible.  
**produit** : Liquide.

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Indisponible.	
Utilisations déconseillées	Raison
Indisponible.	

**Coordonnées du fournisseur** : Royal Purple, Inc.  
1 Royal Purple Lane Porter, Texas  
77365 USA  
Téléphone: 281-354-8600 Téléphone d'urgence: 281-354-8600

**numéro de téléphone d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : 24 h. CHEMTREC 1-800-424-9300 / 1-703-527-3887 internationale

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA / HCS** : Ce matériel est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200).

**Classification de la substance ou du mélange** : SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1

Pourcentage du mélange constitué de composants (s) de toxicité inconnue: 19,7%

### Éléments d'étiquetage SGH

**pictogrammes de danger** :



**mot signal** : Attention

**Mentions de danger** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### Conseils de prudence Prévention

: Porter des gants de protection. Évitez de respirer les vapeurs. Vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

**Réponse** : AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

**Espace de rangement** : N'est pas applicable.

**Disposition** : Éliminer le contenu et contenant conformément aux règles locales, régionales, nationales et réglementations internationales.

**Risques non classés ailleurs** : Aucun connu.



## Section 4. Premiers secours

### Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

- Avis aux médecins** : Traiter de façon symptomatique. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si grand des quantités ont été ingérées ou inhalées.
- traitements spécifiques** : Aucun traitement spécifique.
- Protection des secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Cela pourrait être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de le retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

**Moyens d'extinction** : Ne pas utiliser le jet d'eau.

: Dans un incendie ou d'une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**chimique  
spécifiques dus au produit  
thermique dangereux Dangers  
Produits de décomposition**

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone de dioxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

**protection spéciale  
équipement pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les environs. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

**Pour les intervenants d'urgence:** Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, des informations

à la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel non urgents ».

**non-urgence**

**Précautions environnementales** : ~~Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.~~ Éviter les cours d'eau, les égouts et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

**petit déversement** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Avec de l'eau et Diluez éponger si soluble dans l'eau. En variante, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- déversement grand** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. libération d'approche face au vent de. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec un matériau non-combustible, absorbant, par exemple du sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un récipient pour élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent poser le même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures protectives** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être utilisées dans un processus dans lequel ce produit est utilisé. Ne vous laissez pas dans les yeux ou sur la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement fermé lorsqu'il ne sert pas. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

- Conseils sur l'hygiène professionnelle** : Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans des aires de repas. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le contenant original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs à l'air contaminants.

- Contrôle de l'exposition environnementale** : Les émissions de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés travail pour assurer ils sont conformes aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas, les laveurs, les filtres des fumées ou des modifications techniques à l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle Limites

- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements contaminés. vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

- Protection des yeux / du visage** : lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections liquides, aux aérosols, des gaz ou des poussières. En cas de contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation indique un degré plus élevé de protection: lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

#### Protection de la peau

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Protection des mains** Résistants aux produits chimiques, des gants imperméables et conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent encore leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau des gants peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée avec précision.
- Protection du corps** : Équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et les risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection de la peau Autres** : Des chaussures adéquates et des mesures de protection de la peau supplémentaires devraient être sélectionnés en fonction de la tâche à exécuter et les risques encourus, et être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** :: Utiliser un respirateur, purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. sélection du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** Indisponible.
- Odeur** :: Indisponible.
- Seuil de l'odeur** : disponible.
- pH** Indisponible.
- Point de fusion** : Indisponible.
- Point d'ébullition** : Indisponible.
- d'éclair** : Coupe fermée: 266 ° C (510,8 ° F)
- Taux d'évaporation** Indisponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Indisponible.
- explosifs limites supérieure et inférieure (inflammables)** : Indisponible.
- La pression de vapeur** Indisponible.
- Densité de vapeur** Indisponible.
- Densité relative** ::: Indisponible.
- Solubilité** Indisponible.
- Coefficient de partage: n-octanol / eau** ::: Indisponible.
- température d'auto-inflammation Point** : Indisponible.
- Température de décomposition** : Indisponible.
- Viscosité** : Cinématique (40 ° C (104 ° F)): 0,32 cm<sup>2</sup>/s (32 cSt) Non

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.
- Stabilité chimique** : produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique. Le
- matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
1H-benzotriazole 1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -Ar-méthyl-	Oral LD50	Rat	3300 mg / kg	-

#### Irritation / corrosion

Indisponible.

#### Sensibilisation

Indisponible.

#### Mutagénicité

Indisponible.

#### carcinogénicité

Indisponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Indisponible.

#### tératogénicité

Indisponible.

#### (exposition unique)

Indisponible.

#### la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Indisponible.

#### danger par aspiration

Indisponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables: par voie orale, cutanée, inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Lentilles de contact** : Aucun effet significatif ou danger critique.

**Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.

**la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Ingestion Contact avec** : Aucun effet significatif ou danger critique.

#### Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Lentilles de contact** : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants: irritation  
rougeur

**Ingestion** ::: Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Toxicité pour certains organes cibles

## Section 11. Informations toxicologiques

### L'exposition à court terme

: Indisponible.

### Effets potentiels différés

: Indisponible.

### L'exposition à long terme

### Effets potentiels immédiats

: Indisponible.

### Effets potentiels différés

: Indisponible.

### Effets chroniques potentiels

Indisponible.

### Général potentiels immédiats

: Une fois sensibilisée, une réaction allergique grave peut se produire lorsque la suite exposé à des niveaux très bas.

### carcinogénicité

: Aucun effet significatif ou danger critique.

### Mutagénicité

: Aucun effet significatif ou danger critique.

### tératogénicité

: Aucun effet significatif ou danger critique.

### effets sur le développement

: Aucun effet significatif ou danger critique.

### Effets sur la fertilité

: Aucun effet significatif ou danger critique.

### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë estime Effets

Indisponible.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Exposition
1H-benzotriazole 1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -Ar-méthyl-	CL50 1,3 mg / l	Poisson - Brachydanio rerio	96 heures

### Persistance et dégradabilité

Nom du produit /	Demi-vie aquatique	Photolyse	biodégradabilité
1H-benzotriazole 1-méthanamine, N, N-bis (2-éthylhexyl) -Ar-méthyl-	-	-	difficilement

### Potentiel bioaccumulatif

Indisponible.

### Mobilité dans le sol

#### Coefficient de partage sol / eau ( $K_{oc}$ )

: Indisponible.

### D'autres effets indésirables

: Aucun effet significatif ou danger critique.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination** : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traitées à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou rincés. conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	Classification TDG	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

**Précautions particulières pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit de savoir quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac conformément à l'annexe** : Indisponible.

II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## Section 15. Informations réglementaires

**règlements fédéraux des États-Unis** : **TSCA 4 (a) des règles de test final:** 2,2' , 6,6'-tétra-tert-butyl-4,4'-méthylènediphénol  
**TSCA 8 (a) PAIR:** naphthaline  
**TSCA 8 (a) CDR exemption Exempt / partielle:** Non déterminé au moins un composant ne figure pas.  
**Clean Water Act (CWA) 307:** naphthaline  
**Clean Water Act (CWA) 311:** naphthaline

**Clean Air Act Section 112 (b) les polluants atmosphériques dangereux (HAP)** : Non listé

**Clean Air Act Section 602 substances de la classe I** : Non listé

**Clean Air Act Section 602 substances de la classe II** : Non listé

**DEA Liste I des produits chimiques (précurseurs chimiques)** : Non listé

**DEA Liste des produits chimiques (II \_\_gVirt\_NP\_NNS\_NNPS<\_\_ Essential Chemicals)** : Non listé

### SARA 302/304

#### Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : N'est pas applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Risque immédiat (aigu)

#### Composition / Information sur les composants



## Section 15. Informations réglementaires

prénom	%	Risque d'incendie	Relâchement soudain de pression	Réactif	Risque immédiat (aigu)	Différée (chronique) dangereux pour la santé
1H-Benzotriazole-1-méthanamine, le N, N-bis (2-éthylhexyl) -Ar-méthyl-	≥0.1 - <0,3	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

### Réglementations d'État

- Massachusetts** : Aucun des composants sont répertoriés.
- York** : Aucun des composants sont répertoriés.
- New Jersey** : Aucun des composants sont répertoriés.
- Pennsylvanie** : Aucun des composants sont répertoriés.

### Californie prop. 65 de New

Ce produit ne sait pas contenir de produits chimiques classé cancérigène ou toxiques pour la reproduction.

### Listes internationales

#### Inventaire national

- Australie** : Non déterminé.
- Canada** : Non déterminé.
- Chine** : Non déterminé.
- L'Europe** : Non déterminé.
- Japon** : Non déterminé.
- Malaisie** : Non déterminé.
- Nouvelle-Zélande** : Non déterminé.
- Philippines** : Non déterminé.
- République de Corée** : Non déterminé.
- Taiwan** : Non déterminé.

## Section 16. Autres informations

### Procédure employée pour déterminer la classification

Classification	Justification
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

### Histoire

**Date d'édition / Date de révision** Version

:: 1

### Des abréviations

- : ATE = estimation de toxicité aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine) NU = Nations Unies 18/05/2015  
 Code maritime international LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée

 Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

## Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.